



CHAVANNES-SUR-MOUDON

AVIS AUX PROPRIETAIRES

Afin de se mettre en conformité avec le Plan directeur cantonal (PDCn) et la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, la Municipalité de Chavannes-sur-Moudon informe les propriétaires fonciers que

- la révision du Plan général d'affectation (PGA) est en cours.

Dans l'intervalle, et dans le cadre de projets de constructions, les intéressés (propriétaires ou promoteurs) sont priés de prendre contact avec la Municipalité, celle-ci se réservant le droit de faire application de l'art. 77 de la loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATC) pour refuser tout projet de construction qui serait contraire aux planifications envisagées, mais non encore soumises à l'enquête.

Cet avis délie la Municipalité des obligations découlant de l'art. 78 LATC.

En conséquence, aucune prétention d'indemnité, pour des projets établis selon les règles actuelles, ne sera prise en considération par l'autorité.

La Municipalité